

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

**Présents :** ANDRIEUX Christelle, BILLARD Florence, CHABANAT Christine, DALLIERE-ROZENFELD Lolita, DELEFOSSE Laurent, FAILLU Christine, GARNICHE Emmanuel, GLANGEAUD Benoit, LEONET Antoine, PLAZANET Mélanie, PLET Mélanie, REDON David, RIBOULET Jean, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SUDRON Frédéric, TRICHARD Myriam, VERLINDEN Denis.

**Absents représentés :** - -

**Absents excusés :** MARTIN Alban

Mme Lolita DALLIERE-ROZENFELD a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés
19	18	0

**Ordre du jour :**

**CONSEIL MUNICIPAL**

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints
- Lecture et signature de la Charte de l'élu local

Les membres du Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026 se sont réunis dans la salle d'Honneur de la Mairie d'Eymoutiers, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean RIBOULET, doyen d'âge de l'assemblée, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : Mme ANDRIEUX Christelle, Mme BILLARD Florence, Mme CHABANAT Christine, Mme DALLIERE-ROZENFELD Lolita, M. DELEFOSSE Laurent, Mme FAILLU Christine, M. GARNICHE Emmanuel, M. GLANGEAUD Benoit, M. LEONET Antoine, M. MARTIN Alban, Mme PLAZANET Mélanie, Mme PLET Mélanie, M. REDON David, M. RIBOULET Jean, Mme ROUSSEAU Sylvie, M. SAINTAMAN Jean, M. SUDRON Frédéric, Mme TRICHARD Myriam, M. VERLINDEN Denis, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

**Il poursuit :**

« Grâce au privilège de l'âge : selon la tradition, la secrétaire de cette séance sera l'élue la plus jeune, il s'agit de Lolita Dallière-Rozenfeld.

Je voudrais d'abord remercier les Conseillers, anciens et nouveaux d'être présents ce soir ainsi qu'au public venu nombreux pour assister à l'élection du maire et des adjoints.

La forte mobilisation des électeurs à l'élection de dimanche dernier nous montre que la démocratie est bien vivante à Eymoutiers

Ce mandat s'annonce long, peut-être 7 ans, il sera intense, de nombreux et beaux projets nous seront proposés et nous aurons à les mener à bien. Je vous souhaite donc bon courage pour tout le travail à venir.

Une petite précision : à la fin de cette séance, un moment d'échanges vous sera proposé autour du pot traditionnel. »

**D2026-12 en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;  
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le Président, après avoir proposé aux membres de l'assemblée la désignation de deux assesseurs et un secrétaire, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Mme Mélanie PLAZANET se porte candidat, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne une enveloppe fermée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	18
A DEDUIRE : enveloppes vides, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	3
RESTE pour le nombre des suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	10

Ont obtenu : Madame Mélanie PLAZANET QUINZE Voix (15)

Mme Mélanie PLAZANET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé MAIRE.

Suite à son installation et à la remise de l'écharpe de Maire, Mme PLAZANET prononce son discours de prise de fonctions :

« C'est une émotion différente de toutes celles que j'ai déjà connues.

Et votre participation en nombre ce soir au premier conseil municipal de ce nouveau mandat veut dire beaucoup sur l'intérêt que vous porterez à nos travaux, notre engagement à tous.

C'est pourquoi mon discours ne sera pas un discours de victoire. Mais un discours de responsabilité.

Parce que c'est un moment où la confiance que nous ont accordée les Pelaudes et les Pelauds nous oblige. Un moment où nous devons comprendre nous élus de la majorité comme de l'opposition que le travail commence vraiment ce soir.

Je veux remercier, celles et ceux, qui nous ont témoigné par leurs votes important leur confiance. Je le fais avec gravité, parce que je sais ce que cette confiance engage.

Dimanche dernier, avec un taux de participation qui rappelle les plus grandes élections ici, les habitants ont choisi une équipe, un projet, une vision. Et j'ai une pensée pour ceux qui n'ont pas été élus.

Cette énergie électorale doit maintenant devenir une énergie collective de travail. Parce que nous avons beaucoup à faire. L'équipe va devoir se mettre au travail. Se connaître encore mieux. Se structurer. Travailler avec sérieux et méthode. Pour Eymoutiers.

Je veux saluer l'ensemble du conseil municipal, dans toute sa diversité. L'équipe de la majorité et de l'opposition, désormais structurée, élue.

Je ne cache pas qu'il est plus simple de construire avec une opposition déclarée, claire dans ses positions, qu'avec une opposition diffuse, sans lien et surtout sans dialogue possible.

Je veux dire une chose très simplement : nous aurons à travailler ensemble. Sur des sujets communs. Toujours dans l'intérêt de la commune. Je veux m'adresser, avec le même respect républicain, à celles et ceux qui n'ont pas voté pour nous. Ou qui ne se sont pas déplacés. Leur voix compte autant. Leur exigence compte autant. Et je serai la maire de tous.

C'est pourquoi j'appréhende désormais ce mandat avec l'expérience bien sûr du mandat passé mais également la fraîcheur d'un nouveau et donc de nouvelles manières de faire.

Le vote qui vient d'avoir lieu pour l'élection du maire appelle aussi quelques mots.

Dans ces moments-là, la manière dont chacun se positionne dit quelque chose. Je respecte les choix de chacun.

Et j'y vois surtout une réalité : nous allons devoir apprendre à travailler dans le pluralisme. Dans le débat.

Et certainement pas avec esprit de revanche, ni avec rancune, ni avec posture. Parce qu'ici, nous n'avons pas le droit au théâtre. Nous avons le devoir du travail.

Je conduirai avec un filtre majeur, comme toujours : l'intérêt général et la responsabilité de gérer l'argent public, c'est à dire le fruit du travail des français.

Je prends cette responsabilité très au sérieux ; tout comme le respect des règles de cette maison commune, de la République.

La légalité républicaine.

L'égalité de traitement.

La transparence.

La neutralité.

Ce ne sont pas des mots. Ce sont des exigences. Des exigences républicaines.

Le mandat qui s'achève n'a pas été un mandat ordinaire.

Nous avons traversé des crises, des incertitudes, des transformations profondes. Et j'ai une pensée à notre ancienne équipe.

Dans ce contexte, nous avons tenu le cap : maintien des services, protéger l'essentiel, investir sans mettre en danger financièrement l'avenir, soutenir les plus fragiles, préparer la suite.

Mais je veux aussi le dire avec lucidité : tout n'a pas été parfait. Certains dossiers ont été plus lents que prévu. Certaines décisions ont pu être mal comprises. Nous n'avons peut-être pas toujours suffisamment expliqué. Gouverner, c'est décider. Décider, c'est parfois se tromper aussi. Mais renoncer à agir serait la pire des erreurs.

Ce qui compte, c'est d'apprendre. De corriger. De faire mieux.

Je m'adresse également aux agents municipaux car ils sont le service public. Le visage quotidien de la commune. Je veux leur dire toute ma reconnaissance. Je m'appuierai comme d'habitude sur leur expertise, leur professionnalisme, leur sourire aussi et leur envie de rendre service.

Je souhaite pour terminer rappeler une exigence : être élu municipal n'est pas une fonction symbolique. C'est de l'engagement, selon les possibilités de chacun bien sûr.

Mais le conseil municipal est souverain en tout et les conseils municipaux sont le cœur vivant de notre démocratie locale.

Le mandat sera long et complexe.

J'attends de chacun assiduité, préparation, implication, et sens du collectif.

Je veux avoir une pensée pour nos proches et nos familles, qui tiennent la maison pendant que nous tenons cette maison commune, la commune d'Eymoutiers.

Je sais que les attentes sont fortes.

Mais je sais aussi que notre commune a des forces considérables et des atouts exceptionnels.

Alors je vous propose une chose : qu'on se mette au travail.

Sans bruit inutile.

Avec méthode.

Avec respect.

Et avec une seule obsession : être utiles.

Vive Eymoutiers et félicitations à vous tous de votre nouvel engagement pour les autres ! »

*A 19h22, Madame le Maire constate l'arrivée de M. MARTIN Alban.*

**Présents :** ANDRIEUX Christelle, BILLARD Florence, CHABANAT Christine, DALLIERE-ROZENFELD Lolita, DELEFOSSE Laurent, FAILLU Christine, GARNICHE Emmanuel, GLANGEAUD Benoit, LEONET Antoine, MARTIN Alban, PLAZANET Mélanie, PLET Mélanie, REDON David, RIBOULET Jean, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SUDRON Frédéric, TRICHARD Myriam, VERLINDEN Denis.

**Absents représentés :** - -

**Absents excusés :** - -

Mme Lolita DALLIERE-ROZENFELD a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés
19	19	0

### **D2026-13 en date du 20 mars 2026 portant détermination du nombre d'adjoints :**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à fixer, conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire, l'assemblée décide de fixer unanimement à 5 (cinq) le nombre des adjoints.

*La délibération est approuvée (16 voix pour – 3 voix contre : M. GARNICHE Emmanuel, M. REDON David, Mme DALLIERE-ROZENFELD Lolita)*

### **D2026-14 en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints :**

